

TABLEAU
VL/GR

MADAME JULIA FERRETTI
EXPERT COMPTABLE
s/c 24F
588 CHEMIN DE L AUBERE
13770 VENELLES

Numéro régional n° 100000947001
Numéro SUPRA n° 140001701101

Marseille, le 04 décembre 2024

Chère Consoeur,

Conformément aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, nous avons l'honneur de vous adresser la décision vous concernant prise par l'Ordre des experts-comptables région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans sa session du 03 décembre 2024.

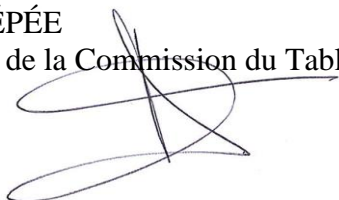
Vous trouverez sous ce pli une déclaration que vous voudrez bien retourner complétée directement à la CAVEC.

Par, ailleurs, nous vous remercions de nous transmettre en complément du dossier :

-La prestation de serment dûment signée.

Veuillez agréer, Chère Consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Valérie LÉPÉE
Présidente de la Commission du Tableau



PJ : Une prestation de serment à retourner à g.rathelot@oecpaca.org
Un bordereau de déclaration C.A.V.E.C à retourner directement par courrier [CAVEC TSA 80711-75329 PARIS CX 07 ou via le portail]

**DECISION DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
REGION PACA
Session du 03 décembre 2024**

Le 03 décembre 2024, l'Ordre des experts-comptables région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont le siège social est 65, avenue Jules Cantini, Tour Méditerranée-13006 Marseille, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas FÉRAND, Président de l'Ordre des experts-comptables Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en présence du Commissaire du Gouvernement près l'Ordre des experts-comptables région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'Ordre des experts-comptables région Provence-Alpes-Côte d'Azur après avoir délibéré, le quorum étant atteint, rend la décision suivante :

Vu l'ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée et complétée par les textes subséquents ;

Vu le décret du 30 mars 2012 ;

Vu la demande par laquelle MADAME JULIA FERRETTI sollicite son inscription au Tableau de l'Ordre en qualité d'expert-comptable ;

Considérant que MADAME JULIA FERRETTI est titulaire du diplôme d'expertise comptable et n'a fait l'objet d'aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher son honorabilité et présente les garanties de moralité jugées nécessaires par les membres de l'Ordre des experts-comptables région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant en conséquence que MADAME JULIA FERRETTI remplit l'ensemble des conditions fixées par l'article 3 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 pour son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Par ces motifs,

L'Ordre des experts-comptables région Provence-Alpes-Côte d'Azur accepte d'inscrire MADAME JULIA FERRETTI au Tableau de l'Ordre région Provence-Alpes-Côte d'Azur en qualité d'expert-comptable à compter du 03 décembre 2024 sous le numéro régional 100000947001 ;

Dit que la présente décision sera régulièrement notifiée à MADAME JULIA FERRETTI et que le Commissaire du Gouvernement près l'Ordre des experts-comptables région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera également informé.

Valérie LÉPÉE
Présidente de la Commission du Tableau

